



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

**FROM:** Elizabeth Harding  
Directrice  
Direction des politiques et des programmes

**DATE :** Le 5 novembre 2008

**OBJET :** *Écoles saines – Financement – Écoles saines*

---

Cette note est pour vous informer que le ministère de l'Éducation débloque au total trois millions de dollars en 2008-2009 pour les initiatives Activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles élémentaires et participation des élèves du secondaire. Le ministère sait que les écoles jouent un rôle essentiel en exerçant une grande influence auprès des enfants et des jeunes en ce qui concerne leur santé et leur bien-être.

### **Activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires (2 millions de dollars)**

Des activités physiques quotidiennes sont essentielles pour que les écoles soient des lieux d'apprentissage plus sains dans lesquels les élèves obtiennent de meilleurs résultats. Afin d'encourager la mise sur pied d'autres programmes de formation et la préparation de matériel supplémentaire, le ministère octroie un montant de base de 5 000 \$ par conseil scolaire et de 2 500 \$ par administration scolaire, plus 400 \$ par école élémentaire. La subvention peut servir pour :

- **le perfectionnement professionnel** (p.ex., possibilités pour la direction des écoles et le personnel enseignant)
- **le matériel pour le programme** (p.ex., cordes à sauter, balles, fauteuils poires)
- **les congés professionnels pour les enseignantes et enseignants** (p.ex., leadership, planification et/ou formation supplémentaire)
- **les ressources humaines** (p.ex., services de spécialistes/conseillères/conseillers/conférencières/conférenciers)

### **Participation des élèves du secondaire (1 million de dollars)**

Afin d'impliquer les élèves et d'augmenter les capacités des écoles secondaires dans le cadre de l'initiative Écoles saines, le ministère octroie aux conseils scolaires 1 000 \$ par école secondaire. La subvention devrait servir à des activités que dirigent le conseil des élèves du secondaire et pour :

- **la formation** (p.ex., événements à l'échelle du conseil/de l'administration scolaire, formation sur le leadership pour les élèves)
- **le matériel pour le programme** (p.ex., matériel servant à la planification, la mise en place et la célébration de l'événement)
- **les ressources humaines** (p.ex., services de conférencières/conférenciers et d'organismes communautaires).

Les subventions attribuées dans le cadre de l'initiative Activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles élémentaires et de la participation des élèves du secondaire ne peuvent ni servir à payer le salaire du personnel ni à acheter des biens que le ministère finance à l'heure actuelle (p.ex., manuels).

### **Calendrier et exigences**

Le montant total de la subvention de votre conseil scolaire/administration scolaire dans le cadre de l'initiative Écoles saines est indiqué sur la copie ci-jointe de l'accord de paiement de transfert. Veuillez signer et retourner au plus tôt deux copies de l'accord de paiement de transfert à :

Kelly MacDonald, Analyste principale des politiques  
Direction des politiques et des programmes  
Ministère de l'Éducation  
900, rue Bay, 15<sup>e</sup> étage  
Édifice Mowat  
Toronto, ON M7A 1L2  
Télécopieur : 416 325-4344

Une fois que le ministère aura reçu les copies dûment signées de l'accord de paiement de transfert, vous recevrez la subvention en même temps que le prochain versement régulier de votre paiement de transfert. Vous devez dépenser cette subvention d'ici le 30 juin 2009. Les conseils scolaires/administrations scolaires sont tenus de faire rapport au ministère de leurs dépenses en remplissant la *Déclaration d'attestation et de conformité aux exigences financières du ministère de l'Éducation* (Annexe C) ci-jointe au plus tard le 30 septembre 2009.

Si vous avez des questions à propos de ces investissements, veuillez contacter Steve Soroko, coordonnateur de la mise en œuvre des activités Écoles saines, au 416 314-4587 ou à l'adresse suivante : [steve.soroko@ontario.ca](mailto:steve.soroko@ontario.ca).

Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous encourager à participer au Programme de reconnaissance des écoles saines que les ministres Wynne et Best ont annoncé le 29 octobre 2008. Pour être officiellement reconnues, les écoles peuvent organiser leur propre activité saine, étendre des activités existantes ou participer à des programmes en place. Les écoles participantes recevront un certificat et une bannière à exposer dans l'école. Pour de plus

amples renseignements sur le Programme de reconnaissance des écoles saines et d'autres initiatives Écoles saines, y compris les Fondements d'une école saine, veuillez consulter la rubrique Écoles saines sur le site Web du ministère à :  
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/healthyschools.html>.

En vous remerciant de tous les efforts que vous déployés pour aider les élèves à mener des vies actives et saines, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Elizabeth Harding

Pièce jointe

Copie : Barry Pervin, Sous-ministre adjoint (I)  
Dominic Giroux, Sous-ministre adjoint  
Kit Rankin, Directrice, Direction des services régionaux  
Regional Managers, Ministère de l'Éducation